

# LES JUGES NATIONAUX ET L'ACQUIS DE LA CONVENTION D'AARHUS DANS L'UE

## L'accès à la justice

Atelier en ligne destiné aux juges et aux procureurs

7-8 juin 2021 – 08h45-13h30 (HAEC/CEST)

14-15 juin 2021 – 08h45-13h30 (HAEC/CEST)

**UP  
GRADE**  
YOUR LEGAL  
EXPERTISE

**Environmental  
Law**



### Intervenants envisagés

**Estelle Brosset**, Professeure de droit public, Aix-Marseille Université (AMU) ; Co-directrice du Master 2 Droit international et européen de l'environnement

**Marc Clément**, Président de chambre au Tribunal administratif de Lyon, et membre du Comité d'examen des dispositions de la Convention d'Aarhus

**Jean-Félix Delile**, Maître de conférences en droit public, Université de Lorraine

**Nathalie Hervé Fournereau**, Directrice de recherche du Centre national de la recherche scientifique (CNRS); Institut Ouest Droit Europe, Faculté de Droit et de Science Politique, Université de Rennes

**Eleftheria Neframi**, Professeure de droit public, Faculté de Droit, d'Économie et de Finance, Université du Luxembourg

**Sarah Ziane**, Chef Adjointe d'Unité ENV.E.2., Direction générale de l'environnement, Commission Européenne, Bruxelles

### Principaux thèmes abordés

- Article 9(1), (2), (3), (4) de la Convention d'Aarhus
- Communication de la Commission européenne sur l'accès à la justice en matière d'environnement
- Statut juridique
- Etendue du contrôle judiciaire
- Voies de recours efficaces / mesures provisoires
- Coûts de litige
- Délais de procédure
- Jurisprudence pertinente de la CJUE
- Procédures préjudicielles
- Etudes de cas sur le sujet

**Langue**  
Français

**Numéro de l'évènement**  
421DV136e

**Organisation**  
ERA (Dr Kleoniki Pouikli) au nom de la Commission européenne (autorité contractante)



Avec le soutien du programme « Coopération avec les juges nationaux dans le domaine du droit de l'environnement » de l'Union européenne

# LES JUGES NATIONAUX ET L'ACQUIS DE LA CONVENTION D'AARHUS DANS L'UE – L'ACCES A LA JUSTICE

## Lundi 7 juin 2021 – 1<sup>ère</sup> session

- 08h45 Connexion à la plate-forme  
09h00 **Introduction et informations pratiques**  
09h15 **Exercice « brise-glace » avec les participants**  
*Kleoniki Pouikli*

### I. PREPARER LE TERRAIN

- 09h30 **Présentation introductive de la Convention d'Aarhus**
  - Evolution, objectif et la structure à trois piliers
  - Le mécanisme d'examen du respect des dispositions de la Convention d'Aarhus*Marc Clément*
- 10h15 Pause
- 10h30 **Droit de l'environnement de l'UE et la Convention d'Aarhus**
  - Statut en Europe et effet direct au sein de l'UE
  - Communication de la Commission européenne – Améliorer l'accès à la justice en matière d'environnement dans l'Union européenne et ses Etats membres (14/10/2020)*Représentant de la Commission européenne*
- 11h15 Pause

### II. VUE D'ENSEMBLE DES 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> PILIERS DE LA CONVENTION D'AARHUS

- 11h30 **Accès à l'information**
  - Directive 2003/4/CE concernant l'accès au public à l'information en matière d'environnement
  - Définitions de « l'information environnementale » et de « l'autorité publique »
  - Divulgations active et passive
  - Motifs de refus d'accès and frais pour l'accès à l'information*Sarah Ziane*
- 12h15 Pause
- 12h30 **Participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement**
  - Identification du « public concerné »
  - Exceptions aux exigences de participation du public
  - Dispositions concernant la participation du public dans le droit matériel de l'UE en matière d'environnement
- 13h30 Fin de la première séance

## Mardi 8 juin 2021 – 2<sup>ème</sup> session

- 08h45 Connexion à la plate-forme  
09h00 **Bienvenue et informations pratiques**  
*Kleoniki Pouikli*

### III. 3<sup>ème</sup> PILIER DE LA CONVENTION D'AARHUS : ACCES A LA JUSTICE

- 09h15 **Droit d'introduire un recours en justice (statut juridique) – 1<sup>ère</sup> partie**
  - Catégories de droits d'ester en justice
  - Dispositions explicites concernant le statut juridique dans le droit matériel de l'UE en matière d'environnement (Directive concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement, DRE, DEI, EIE, Seveso 3)
  - *Locus standi* pour les ONG environnementales*Nathalie Hervé Fournereau*
- 10h15 Pause
- 10h30 **Droit d'introduire un recours en justice (statut juridique) – 2<sup>ème</sup> partie**  
*Nathalie Hervé Fournereau*
- 11h15 Séance de quiz
- 11h30 Pause
- 11h45 **Etude de cas sur la participation du public et le statut juridique – Accent sur la Directive-cadre sur l'eau**
  - Introduction de l'étude de cas
  - Groupes de travail
  - Discussion des résultats en plénière*Nathalie Hervé Fournereau*

## Objectif

Le but de cet atelier en ligne divisé en quatre sessions est de fournir aux participants une vue d'ensemble des trois piliers de la Convention d'Aarhus. L'accent sera mis sur l'accès à la justice à la lumière de la communication pertinente de la Commission européenne publiée en avril 2017.

Une attention particulière sera apportée au statut juridique, à l'étendue du contrôle judiciaire, aux voies de recours efficaces, aux coûts de l'accès à la justice et aux délais de procédure.

En abordant ces questions concernant les liens entre la Convention d'Aarhus et le droit de l'environnement, cet atelier en ligne vise à faciliter le déroulement des procédures futures relatives à ce sujet devant les juridictions nationales.

## Qui devrait y participer ?

Les juges et les procureurs intéressés par le droit de l'environnement.

## Webinaire interactif

L'atelier en ligne aura lieu via la plate-forme de formation en ligne de l'ERA. Vous serez en mesure d'interagir immédiatement et directement avec nos intervenants de qualité et avec les autres participants, de vous diviser en groupes de travail et de travailler ensemble sur les études de cas. Nous exploiterons au maximum les outils techniques disponibles afin de vous fournir une expérience de formation intense et interactive. Comme la plate-forme est hébergée sur notre propre serveur, les paramètres de sécurité du plus haut niveau seront appliqués afin d'assurer que vous puissiez participer dans la sécurité à un environnement de formation en ligne de qualité élevée.



Les horaires indiqués sont en HAEC/CEST (Heure d'été d'Europe centrale)

## Vos contacts



Dr Kleoniki Pouikli  
Chef de section adjoint  
Droit public européen  
kpouikli@era.int



Sabine Framing  
Assistante  
sframing@era.int

13h30 Fin de la deuxième séance

## Lundi 14 juin 2021 – 3<sup>ème</sup> session

08h45 Connexion à la plate-forme

09h00 **Bienvenue et informations pratiques**  
*Kleoniki Pouikli*

---

### IV. 3<sup>ème</sup> PILIER DE LA CONVENTION D'AARHUS : ACCES A LA JUSTICE (suite)

---

09h15 **Etendue et norme du contrôle judiciaire – 1<sup>ère</sup> partie**

- Motifs du contrôle judiciaire
- Intensité du contrôle judiciaire
- Jurisprudence de la CJUE

10h00 Pause

10h15 **Etendue et norme du contrôle judiciaire – 2<sup>ème</sup> partie**

11h00 Pause

11h15 **Voies de recours efficaces**

- Principe d'équivalence et principe d'effectivité
- Mesures provisoires (mesure injonctive)
- Jurisprudence de la CJUE

*Estelle Brosset*

12h30 Pause

12h45 **Coûts de litige et délais de procédure**

- Coûts excessifs et prohibitifs d'accès à la justice
- Durée raisonnable des procédures judiciaires
- Jurisprudence de la CJUE

*Jean-Félix Delile*

13h30 Fin de la troisième séance

## Mardi 15 juin 2021 – 4<sup>ème</sup> session

08h45 Connexion à la plate-forme

09h00 **Bienvenue et informations pratiques**  
*Kleoniki Pouikli*

---

### V. 3<sup>ème</sup> PILIER DE LA CONVENTION D'AARHUS : ACCES A LA JUSTICE (suite)

---

09h15 **Etude de cas sur le contrôle judiciaire et les voies de recours efficaces –  
Accent sur la Directive sur la qualité de l'air**

- Introduction de l'étude de cas
- Groupes de travail
- Discussion des résultats en plénière

*Estelle Brosset*

11h00 Pause

---

### VI. APPLICATION AU NIVEAU NATIONAL

---

11h15 **Procédure de renvoi préjudiciel concernant l'interprétation et la validité dans  
le contexte de la protection juridictionnelle de l'UE en matière  
d'environnement**

- Article 267 TFUE
- Jurisdiction nationale et interprétation uniforme du droit de l'UE en matière  
d'environnement

*Eleftheria Neframi*

12h30 Séance de quiz

12h45 **Evaluation de l'atelier**  
*Kleoniki Pouikli*

13h00 Fin de l'atelier en ligne

# Déposez votre candidature en ligne pour

Les juges nationaux et l'acquis de la Convention d'Aarhus dans l'UE – L'accès à la justice

Webinaire, 7-8 et 14-15 juin 2021 / Numéro de l'événement : 421DV136e



## Termes et conditions de participation

### Sélection

1. La participation est uniquement ouverte aux juges et aux procureurs d'un Etat membre de l'UE.
2. Le nombre de places disponibles est limité. La participation sera soumise à une procédure de sélection. La sélection dépendra de :
  - i. la pertinence des séminaires pour la vie professionnelle du candidat ;
  - ii. l'équilibre géographique et linguistique parmi les participants sera recherché ;
  - iii. dans le cas de candidatures en surnombre, une seule personne par institution pourrait être acceptée.
3. Les candidatures en ligne peuvent être présentées jusqu'au **25 May 2021**
4. Une réponse sera donnée à chaque candidat à cet atelier peu après ce délai. Nous vous recommandons de ne réserver ni voyage ni hôtel avant d'avoir reçu la confirmation de notre part.

### Frais d'inscription

5. Il ne sera pas demandé de frais d'inscription.

### Participation

6. La participation à la totalité de l'atelier est requise et votre présence sera vérifiée.
7. Une liste de participants comprenant l'adresse de chaque participant sera mise à la disposition de tous les participants à moins que l'ERA ne reçoive une objection écrite de la part du participant au plus tard une semaine avant le début de l'événement.
8. L'adresse du participant et d'autres informations pertinentes seront sauvegardées dans la base de données de l'ERA afin de fournir des informations concernant des événements ultérieurs organisés par l'ERA, des publications et/ou d'autres évolutions qui relèveraient du domaine d'intérêt du participant à moins que le participant n'indique qu'il ou elle ne veut pas que l'ERA le fasse.
9. Une attestation de participation sera émise à la fin de l'atelier.
10. Pour des informations plus détaillées, veuillez s.v.p. suivre notre site de projet : [www.era.int/environmental\\_law](http://www.era.int/environmental_law)

Candidature en ligne :  
[www.era.int/?130789&fr](http://www.era.int/?130789&fr)

Langue

Français

Contact

Sabine Framing

Assistante

[sframing@era.int](mailto:sframing@era.int)

Tél. : +49 (0)651 937 37 421